



République Française
Département
Charente

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Salles d'Angles
Séance du 09/09/2025

L' an 2025 et le 9 Septembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de GÉRON Marcel Maire.

Présents : M. GÉRON Marcel, Maire, Mmes : BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, BELLENGUEZ Régine, BONNORON Christine, MICHEL Céline, MM : LACROIX-PERRIN Rodolphe, MERY Olivier, MOURGERE Géraud, RONDEAU Bernard

Excusés ayant donné procuration : Mmes : PARTAUD Ingrid à Mme BONNORON Christine, VAN LANDEGHEM Florence à M. RONDEAU Bernard, VARACHAUD Annie à Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, MM : BELLAVOINE Paul à M. GÉRON Marcel, LACROIX Hervé à M. MERY Olivier, MOUGIN Brice à M. LACROIX-PERRIN Rodolphe

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil municipal : 15
- En exercice : 9

Date de la convocation : 27/08/2025

Date d'affichage : 28/08/2025

Secrétaire : Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne

OBJET DE LA DELIBERATION

Achat de 4 cavurnes supplémentaires.

Monsieur le Maire présente les devis reçus concernant l'achat de 4 cavurnes supplémentaires, pour le cimetière du bourg :

1- GRANIMOND (57) : Prix unitaire :

- Sans la pose, ni radier : **379,00 € HT ; 454,80 € TTC**
- Avec pose + radier : **529,00 € HT ; 634,80 TTC**
- + Transport : **500,00 € HT ; 600,00 € TTC**
- **Option** : Plaque d'inscription : **54,00 € HT ; 64,80 € TTC (2 achetées, 2 offertes)**

2- ARTCASE (38) : Prix unitaire :

- Pas de pose possible : **312,00 € HT ; 374,40 € TTC**
- + Transport : **520,00 € HT ; 624,00 € TTC**

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** :

- **DECIDE** de retenir la proposition de la Société GRANIMOND, avec pose + radier et sans l'option plaque d'inscription, pour montant global de 2 616,00 € HT soit 3 139,20 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents.

réf : 2025-09-01

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION

Mission MOE pour le marché de travaux du Café associatif.

Vu l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article R.2122-8 du Code de la commande publique ;

Considérant que par délibération du 09 avril 2025, le Conseil Municipal a approuvé la réalisation d'un Café associatif ;

Considérant que l'architecte retenu pour réaliser le Permis de Construire correspondant au projet, désigné ATELIER W ;

Vu le devis d'honoraires proposé par ATELIER W ;

Considérant que le seuil de la mission de Maîtrise d'Oeuvre est inférieur à 40 000 € HT ;

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'attribuer le marché de Maîtrise d'Oeuvre à ALTELIER W, afin de lancer un appel d'offres pour les travaux à effectuer ;
- **ACCEPTE** la proposition d'ATELIER W, pour un montant de 9 000,00 € HT ; 10 800,00 € TTC ;
- **INDIQUE** qu'un nouveau Plan de financement prévisionnel est à adapter ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents.

réf : 2025-09-02

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION**Nouveau Plan de financement prévisionnel - Café associatif.**

Vu la délibération n°2025-04-01 concernant le lancement du projet de création d'un Café associatif à Salles d'Angles,

Vu la délibération n°2025-05-06 concernant le Plan de financement prévisionnel ;

Vu la délibération n° 2025-09-02 concernant le choix du Maître d'Oeuvre pour les travaux et la décision de modifier le Plan de financement proposé par délibération n° 2025-05-06 ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le Plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES	Montant HT	Montant TTC	%
ETUDES + FRAIS DIVERS			
Mission de maîtrise d'œuvre	13 600,00 €	16 320,00 €	10,25
Etude de préfiguration (1000 Cafés)	3 725,00 €	4 470,00 €	2,80
Sous-total	17 325,00 €	20 790,00 €	13,05
PHASE TRAVAUX GENERAUX			
Démolitions = prises en charge par la commune	0,00 €	0,00 €	
Dalle	21 944,00 €	26 332,80 €	16,54
Mezzanine bois	2 940,00 €	3 528,00 €	2,21
Restauration des murs en pierre	26 221,00 €	31 465,20 €	19,8
Dont murs extérieurs	19 221,00 €	23 065,20 €	
Dont murs intérieurs	7 000,00 €	8 400,00€	
Grande porte fenêtre vitrée	11 520,00 €	13 824,00 €	8,68
Porte terrasse	1 850,00 €	2 220,00 €	1,39
Escalier	5 480,00 €	6 576,00 €	4,13
Ouvrages de plâtre + menuiserie intérieure	9 825,00 €	11 790,00 €	7,40
Plomberie/Réseaux	4 956,00 €	5 947,20 €	3,73
Sanitaires	3 000,00 €	3 600,00 €	2,26
Equipements Cuisine	14 000,00 €	16 800,00 €	10,55
Electricité/Ventilation/Chauffage	10 620,00 €	12 744,00 €	8,00
Bar (occasion)	3 000,00 €	3 600,00 €	2,26
Sous-total :	115 356,00 €	138 427,20 €	86,95
TOTAL DES DEPENSES	132 681,00 €	159 217,20 €	100 %
RECETTES			
SUBVENTIONS			
Europe (Fond Leader)	70 000,00 €	84 000,00 €	52,76
État	-	-	-
Région Nouvelle Aquitaine	17 000,00 €	20 400,00 €	12,81
Département Charente	11 944,80 €	14 333,76 €	9,00

Communauté d'Agglomération Grand Cognac	-	-	-
Sous-total :	98 944,80 €	118 733,76 €	74,57
Reste à charge de la commune			
- Fonds propres	33 736,20 €	40 483,44 €	25,43
Sous-total :	33 736,20 €	40 483,44 €	25,43
TOTAL DES RECETTES	132 681,00 €	159 217,20 €	100 %

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- **ADOpte** le Plan de financement prévisionnel proposé ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder aux demandes de subventions,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents.

réf : 2025-09-03

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION

Rénovation d'un abri existant pour voiture à cheval.

Monsieur le Maire présente les devis reçus concernant la rénovation d'un abri existant pour voiture à cheval, situé vers le Moulin :

- 1- DUPUY Patrick : 6 418,00 € HT ; 7 701,60 € TTC
- 2- BOUTET Michel : 8 291,66 € HT ; 9 950,00 € TTC

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal** :

- **DECIDE** de retenir la proposition de DUPUY Patrick, pour un montant de 6 418,00 € HT ; 7 701,60 € TTC ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents.

réf : 2025-09-04

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION

Devis parking PMR, Maison de Santé Pluridisciplinaire.

Monsieur le Maire présente les devis concernant la mise en conformité du parking réservé aux personnes à mobilité réduite, Maison de Santé :

- 1- GAUDY BONNEAU : 7 022,50 € HT ; 8 427,00 € TTC
- 2- DUPUY Patrick : 9 360,00 € HT ; 11 232,00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la proposition de l'entreprise GAUDY BONNEAU, pour un montant de 7 022,50 € HT ; 8 427,00 € TTC ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents.

réf : 2025-09-05

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

❖ **Informations diverses :**

- ✓ Prochaine réunion de conseil :
Le LUNDI 06 OCTOBRE 2025 à 18h30